**PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2022**

L’an deux mille vingt-deux et le dix Novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Symphorien Sous Chomérac s’est réuni, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame PALIX Dominique, Maire.

**PRESENTS** : Mmes ANSOURIAN Anne-Charlotte - PALIX Dominique - PHINERA-HORTH Karen – TAVERNIER Delphine - Mrs AURIAS Mickaël - FEROUSSIER Jean-Michel - JOURDAN Maurice – MASSON Mathieu - VIGNAL Dominique

**ABSENTS EXCUSES** : Mmes AGUILAR Florence – BOUCHET Bernadette – DESBOS Pascale - RUEL Adeline - Mr MARNAS Nans

*Madame BOUCHET Bernadette donne procuration à Madame PALIX Dominique*

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mr JOURDAN Maurice

**ORDRE DU JOUR** :

* Avenant N° 1 Marché public Lot 3 Station d’épuration filtres plantés de roseaux et bassin de rétention des eaux pluviales
* Convention SYDEO pour facturation et encaissement des redevances d’assainissement collectif
* Rapports annuels Communauté de Commune Ardèche Rhône Coiron
* Cession terrains Serre des Fourches
* Subventions communales : changement des modalités d’attributions
* Questions diverses.

Madame le Maire, en ouverture de séance, demande l’approbation du dernier compte rendu du Conseil Municipal, il est approuvé à l’unanimité.

Elle demande l’autorisation de rajouter une délibération concernant une motion sur les finances locales. Le Conseil Municipal donne son accord.

**Avenant N° 1 Marché public Lot 3 Station d’épuration filtres plantés de roseaux et bassin de rétention des eaux pluviales** : Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le marché passé en procédure adaptée avec le groupement solidaire SIC EPUR (Mandataire) et l’EURL PEREIRA (sous-traitant) pour la réalisation d’une station d’épuration filtre plantée de roseaux et un bassin de rétention des eaux pluviales.

Le montant initial du marché public signé le 15/12/2020 était d’un montant de 140041.60 Euros HT.

Lors de l’exécution des travaux de ce marché, il est apparu nécessaire l’extension de la canalisation de rejet afin d’éviter une bande rocheuse pour une meilleure infiltration.

Cette extension nécessite un avenant au marché et la création de prix nouveaux :

Prix nouveaux 1 : création d’une canalisation de rejet comprenant :

Réalisation d’environ 100ml de tranchée en fond de fossé,

Fourniture et pose d’environ 100ml de canalisation fonte DN 150 mm,

Remblaiement de la tranchée et du fossé sur une hauteur de 50 cm (environ 250 T)

Main d’œuvre et toutes sujétions

Pour un forfait de 14825 Euros HT.

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal, après délibération à l’unanimité :

ACCEPTE les termes de cet avenant,

AUTORISE Madame le Maire à signer l’avenant N° 1 avec le groupement solidaire,

DIT que le montant du marché est porté 154866.60 Euros HT avec l’avenant N° 1

**Convention SYDEO pour facturation et encaissement des redevances d’assainissement collectif** : Madame le Maire présente au Conseil Municipal la convention avec SYDEO pour la facturation, l’encaissement et le reversement des redevances d’assainissement collectif à compter du 1er Janvier 2023.

Cette convention précise les dispositions pour facturer, recouvrer et reverser les redevances d’assainissement collectif par le syndicat SYDEO pour le compte de la commune.

Les usagers recevront une facture unique eau et assainissement collectif à compter du 1er Janvier 2023.

Les factures seront éditées 2 fois par an en fonction des relevés de compteurs réalisés chaque semestre.

La gestion quotidienne du fichier des abonnés sera réalisée par le syndicat SYDEO.

Le recouvrement sera assuré par le comptable public.

La commune devra signaler au Syndicat SYDEO les tarifs votés par le Conseil Municipal et tous les changements liés au raccordement des usagers au service d’assainissement collectif.

En contrepartie de ces prestations, le syndicat SYDEO sera rémunéré 1.50 Euros HT par facture contenant de l’assainissement.

Ce prix sera actualisé chaque année.

La convention est signée pour une durée de 4 ans à compter du 01/01/2023.

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal, après délibération à l’unanimité :

ACCEPTE les termes de la convention,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention en annexe.

**Rapports annuels Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron** : Madame le Maire présente au Conseil Municipal :

Le rapport annuel de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron pour l’année 2021,

Le rapport annuel du service public d’assainissement non collectif de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron pour l’année 2021,

Le rapport annuel du service public d’élimination des déchets ménagers de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron pour l’année 2021.

Les membres présents : PRENNENT ACTE des rapports, NOTENT que les documents sont disponibles en Mairie pour consultation ou sur le site internet de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron.

**Cession terrains Serre des Fourches** : Madame le Maire informe le Conseil Municipal d’une demande d’acquisition des parcelles ZC 239 et ZC 248 faisant partie du domaine privé de la commune. Une proposition de vente au tarif de 1.5 Euros le M² est faite.

Un débat s’engage sur l’opportunité de garder ce terrain en bordure de voie pour l’aménager et y positionner éventuellement un banc. Ce sujet est reporté et sera étudié lors d’un prochain Conseil Municipal.

**Subventions communales** : changement des modalités d’attribution : Madame le Maire rappelle la procédure d’attribution des subventions aux associations communales : un dossier de demande de subvention est envoyé aux associations, il le retourne en Mairie et une commission les étudie en fonction d’une grille de calcul.

Cette grille de calcul va être revue et la commission d’attribution est élargie à tous les élus ;

**QUESTIONS DIVERSES** :

**Repas des anciens** : il se déroulera le 11 Décembre prochain, des châtaignes rôties seront proposées à l’apéritif.

La veille (le samedi 10 Décembre) des décos de Noël pourraient être réalisées lors d’un atelier participatif, les administrés seront invités à s’inscrire pour y participer.

**Illuminations** : un tour de table est réalisé pour connaître le point de vue des élus sur les illuminations de cette fin d’année. Si le matériel fonctionne avec des Leds les élus seraient

favorables à la mise en place de ces illuminations, dans le cas contraire la municipalité ne s’engagerait pas dans ce type de matériel souhaitant respecter les directives de sobriété énergétique.

**Cérémonie du 11 Novembre** : la commémoration se fera le vendredi 11 Novembre à 11 Heures devant le monument aux morts, la population est invitée à participer.

Madame le Maire souhaite commencer à engager une réflexion sur un futur emplacement du monument aux morts dans la perspective des travaux de cœur de village.

**Abords Mairie** : il est acté que la pelouse devant la mairie ne sera plus arrosée en été.

Deux raisons à cette décision : l’eau est un bien précieux à économiser et le réseau d’irrigation nécessite d’importantes réparations.

**Point sur les Ordures ménagères** : le container pour les cartons situé sur la place de la Mairie sera installé à côté de la station, un deuxième sera rajouté.

La communauté de communes a décidé l’installation de bacs semi-enterrés sur le territoire intercommunal, ces bacs semi-enterrés seront regroupés car de capacité plus importante, quatre points de collecte seraient suffisants pour couvrir l’ensemble de la commune. Le génie civil serait pris en charge par la communauté de communes, reste à la charge des collectivités les acquisitions de terrain si nécessaire.

**Tonnelle cour école** : un plan est proposé, des bureaux d’étude seront consultés pour s’assurer de la faisabilité de l’opération.

**Dates à retenir** :

**Publication appel d’offres OAP** : réunion de la commission urbanisme le 17 Novembre à 18 Heures pour relecture avant publication.

**Prochain Conseil Municipal** : le Mardi 13 Décembre à 19 Heures (les réunions se feront désormais les mardis).

**Exposition photos Claude Fougeirol** : le vendredi 06 Janvier 2023.

**Vœux du Maire** : le vendredi 27 Janvier 2023.

Séance levée à 21 Heures.

Fait à Saint Symphorien sous Chomérac le 14 Novembre 2022,

Le Secrétaire de séance, Madame le Maire,

Maurice JOURDAN Dominique PALIX